

Séance du 14/02/2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze février à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, DUGUE Marcel, HUON Emma, BOUTIER Yann, CORVELLER Gérard, GORSE Cyril, CONAN Yvon, OLLIVIER Marcel, BRAMWELL Terry

Absent : PETITPAIN Véronique

Procuration:

Secrétaire de séance: DUGUE Marcel

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres votants : 9

Date de convocation : 7 février 2014

Date d'affichage : 7 février 2014

Délibération 1/2014 : droit de préemption

Le Maire explique que Mr marcel GUILLOUX vend un terrain situé à Saint-Norgant 22160 Maël-Pestivien cadastré B173. Ce terrain est situé dans la zone de préemption de l'étang du Blavet. Le Conseil Général a décidé de renoncer à son droit de préemption. Le Maire explique qu'il s'agit maintenant à la commune de décider ou non si elle doit préempter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur cette parcelle
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2/2014 : travaux à la mairie

Le Maire explique que suite aux intempéries de ces dernières semaines, la commune s'est rendu compte qu'il y avait des infiltrations d'eau au niveau des fenêtres. Un devis a l'entreprise Briand a été demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Briand pour un montant de 806.40€
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 3/2014 : portail du cimetière

Le Maire fait part au Conseil Municipal du mauvais état du portail et du portillon du cimetière. Il s'avère que le portail et le portillon ne sont pas réparables. Un devis a été demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Daumas de Callac pour la construction et la pose d'un portail et d'un portillon pour un cout de 4438.56€ TTC
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 4/2014 : travaux à l'école

Le Maire explique que certaines fenêtres de l'école sont en mauvais état et qu'elles doivent être changées. Un devis a été demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Briand pour un montant de 4248.00€TTC
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 5/2014 : travaux à l'église

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le marteau de la cloche n°3 est en panne. Un devis a été demandé à l'entreprise Macé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Macé pour un montant de 1132.80€ TTC
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 6/2014 : désignation du CSPS

Le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du Bourg, la commune doit avoir un contrôleur de la sécurité, prévention et santé. Cinq devis ont été demandés. Le Maire présente les cinq devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-décide d'accepter le devis de Mr François SEVER pour un montant de 1022.50€ TTC, devis le moins disant

- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 7/2014 : aménagement du bourg :

Dans le cadre de l'appel d'offre pour l'aménagement du bourg, Mr le Maire présente les 3 candidats du lot 1 : terrassements/voirie/eaux pluviales et les 5 candidats du lot 2 : aménagements paysagers.

Après avoir évalué l'ensemble des candidats pour chaque lot et le respect du cahier des charges de l'appel d'offre, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré de retenir :

- Lot1 : terrasse / voirie/eaux pluviales : entreprise Colas pour un montant de 1350989€ HT
- Lot 2 : aménagements paysagers : entreprise sparfel pour un montant de 59 173.91€ HT

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 8/2014 : convention pour l'aménagement de la traversée du bourg par la route départementale N°28 et la route départementale N°50

En raison de la traversée du centre bourg par la route départementale n°28 et par la route départementale N°50, des aménagements de sécurité sont à effectuer afin de faire ralentir la vitesse.

Ainsi, le Conseil Général a mis en place une convention relative à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales n°28 et n°50 qui traversent le centre bourg.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'aménagement et d'entretien des routes départementales n°28 et n°50 qui traversent le bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la convention présentée par Mr le Maire
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Délibération 9/2014 : voirie 2014

Le Maire fait part au Conseil Municipal des voies communales qui auraient besoin d'être refaites et des devis concernant ces voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- décide la réfection des voies de Kersimon, Roc'h Vreign, Kerlan et du chemin d'exploitation de Kervern

- décide d'adhérer au groupement de commandes d'enrobé du Canton de Callac
- décide de la réfection de la voie communale de Kerguelen (enrobé) pour une tranche ferme d'un montant de 560152.80€ TTC et d'une tranche conditionnelle d'un montant de 16712.40€ TTC .

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 10/2014 : subventions 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide des versements de subventions suivantes :

-Amicale Laïque	1600€
- Amicale Laïque : séjour à paris	1150€
- Es pestivien	1000€
- FNACA	80€
- Medi@lenn	100€
- Société de Chasse	40€
- PLB Muco	60€
- RKB	100€
- Amicale des pompiers	60€
- Association sportive du collège de Callac	132€
- Comice agricole	300€
- Association Arc en ciel	50€
- Secours populaire	200€

- Donneurs de sang	50€
- La belle Equipe	100€
- Centre anticancéreux	60€
- Solidarité paysans	50€
- Callac Culture	85€
- Melrose	200€
- Association Penn stivien	40€
- CAUE	41€
- ANACR	50€